

DÉCISION

Vu le procès-verbal en date du 25 juin 2024 du jury d'examen du certificat de qualification professionnelle,

CQP conseils et ventes de produits dermo cosmétiques en pharmacie d'officine

dont la formation est accessible aux personnes habilitées à délivrer le médicament au public dont les titulaires du brevet professionnel de préparateur en pharmacie,

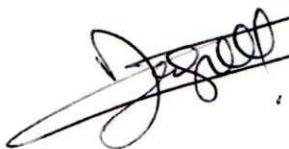
Vu le référentiel de certification,

Vu le règlement de l'examen,

Le certificat de qualification professionnelle (CQP) est décerné, pour les candidates du centre de **Nancy (54)** à :

FRANCHINI PEREIRA Kelly
SAUVAGEOT Anaïs avec félicitations du jury
JEANMAIRE Adeline avec félicitations du jury
THOMAS Adeline avec félicitations du jury
KURT Furkan
PETIN Adeline avec félicitations du jury
DE ANGELI Salomé

Fait à Paris, le 25 juin 2024
la présidente du jury,



Christelle DEGRELLE

Décision à titre purement informatif.

*Seul le diplôme signé par la présidente du jury fait foi et atteste de la possession du CQP.
Cette publication est effectuée sous réserve des éventuelles erreurs matérielles.*